

**CONSEIL DE QUARTIER MONNAIE**

**Réunion du jeudi 20 mai 2021**

**PROCES-VERBAL**

Sur convocation individuelle adressée par Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup>, Conseiller régional d'Ile de France, en date du mardi 4 mai 2021, les membres du Conseil de Quartier Monnaie se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles FLOBERT, le jeudi 20 mai 2021 à 18h30.

**Etaient présents :**

**1<sup>er</sup> collègue (Elus et personnalités qualifiées) :**

Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire ;

Madame Antoinette KIS, Conseillère d'arrondissement ;

Madame Agnès CAPORAL, Personnalité Qualifiée ;

Monsieur Hugues ANSELIN, Personnalité Qualifiée.

**2<sup>e</sup> collègue (Associations) :**

Monsieur Laurent ALLARD (Association des parents d'élèves de l'école Jardinet) ;

Madame Marie-Antoinette RIVET (Solidarité Nouvelle pour le Logement) ;

Madame Alix CANNAMELA (SOS Bruit Paris 6<sup>e</sup>).

**3<sup>e</sup> collègue (Habitants) :**

Monsieur Vincent ROUXEL, membre titulaire ;

Madame Delphine ESSERTEL, membre titulaire ;

Madame Patricia AURIAU, membre titulaire ;

Monsieur Amaury DE MENTHIERE, membre suppléant ;

Monsieur Michel LERNOUT, membre suppléant.

**Étaient excusées :**

2<sup>e</sup> collège :

Monsieur Claude GUTIERRES (Avenir Quartier Latin).

3<sup>e</sup> collège :

Monsieur Pierre ZAWIERUCHA, membre titulaire ;

Monsieur Pascal SCHUSTER, membre suppléant ;

Madame Ginette JAUREGUIBERRY, membre suppléant.



## **Introduction :**

Le Président remercie les membres du Conseil de leur présence.

Il constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 ;
2. Point d'information sur la démarche « Embellir mon quartier » ;
3. Point d'information sur la phase « diagnostique » du PLU ;
4. Proposition de vœu relatif aux terrasses éphémères ;
5. Mise en place de groupes de travail ;
6. Questions diverses.

### **1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021**

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Point d'information sur la démarche « Embellir mon quartier »**

Le président explique qu'une nouvelle démarche, «Embellir mon quartier», est mise en place pour la gestion des aménagements dans l'espace public depuis le début de l'année. Elle consiste à regrouper l'ensemble des interventions dans un même quartier sur une période de travaux resserrée. Une stratégie échelonnée en plusieurs étapes (diagnostic, concertation, planification). Pour le 6<sup>e</sup> arrondissement ce sont les quartiers Odéon, Saint-Germain des Prés et Monnaie qui sont les premiers à être concernés par cette démarche. Une réunion publique d'information a été organisée par la Mairie du 6<sup>e</sup> et la Mairie de Paris le lundi 19 avril qui marque le début de la concertation. Un diagnostic du fonctionnement des quartiers a été mis à disposition des habitants qui peuvent déposer leur contribution sur la plateforme [idée.paris](https://www.paris.fr/idee) jusqu'au 19 juin 2021.

### **3/ Point d'information sur la phase « diagnostique » du PLU**

Charles FLOBERT rappelle que ce document propose un projet structurant pour la commune de Paris. Datant de 2006, le Plan Local d'Urbanisme régit la construction des bâtiments publics et s'étend à tous les aspects de la vie quotidienne. Il doit être actualisé pour prendre en compte le Plan Climat Air Énergie territorial et adopter en 2023 un Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. L'objectif est de réfléchir à l'évolution de la Ville de Paris sur les 10 prochaines années en utilisant des outils de concertation.

Cette démarche s'articule en quatre phases : l'information préalable avec des réunions publiques (le mardi 4 mai 2021 pour le 6<sup>e</sup>) ; le diagnostic territorial réalisé par l'APUR et la Ville qui présente un état des lieux du territoire ; le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui décrit les priorités du futur PLU bioclimatique (début 2022) et enfin en 2023 son approbation au Conseil de Paris.



Les parisiens peuvent consulter et exprimer leur avis sur le diagnostic via la plateforme [idee.paris](http://idee.paris) et s'aider de la méthodologie proposée par le CAUE permettant de réaliser des marches exploratoires en autonomie. Ces documents ont été transmis par mail aux Conseillers de quartier.

Charles FLOBERT rappelle que les secteurs Saint-Germain des Prés et Rennes – Saint-Placide sont des Zones Touristiques Internationales (ZTI). Il explique par exemple que tout le 6<sup>e</sup> pourrait être en ZTI.

Antoinette KIS invite les Conseillers à lire le diagnostic qui est très complet. Elle prend pour exemple la rubrique végétalisation qui montre que l'indice de canopée du 6<sup>e</sup> est à 10% donc en carence par rapport à la moyenne parisienne de 18%.

Marie-Antoinette RIVET qui a effectué une marche exploratoire en autonomie avec son mari a pu constater que certains endroits dits de « réserves vertes » ne le sont pas réellement. Par exemple le boulevard du Montparnasse entre la rue de Vaugirard et la rue Duroc où la circulation est trop importante.

Alix CANNAMELA regrette que le diagnostic prenne uniquement en compte les nuisances dues au trafic routier et aérien car les nuisances sonores les plus importantes émanent des bars et des terrasses. Au niveau de la biodiversité qu'elle souhaite protéger, elle remarque que les jardinières ne sont pas entretenues. Le Président abonde dans son sens et donne l'exemple des pieds d'arbres bien souvent laissés à l'abandon.

Il ajoute que si les Conseillers ont des positions communes sur le PLU comme par exemple protéger les commerces, un vœu pourra être adopté.

#### **4/ Proposition de vœu relatif aux terrasses éphémères**

Charles FLOBERT estime que la mise en place des terrasses éphémères a manqué de cadre. Il convient de protéger les habitants des nuisances esthétiques et sonores, tout en veillant à ce que les commerçants puissent travailler. Il ajoute que le Maire du 6<sup>e</sup> est très sensible à ce que cet équilibre satisfasse tout le monde. Il précise que lors du dernier Conseil d'arrondissement, la municipalité a adopté le vœu d'Antoinette KIS sur les terrasses éphémères. Il s'agissait d'alerter le Conseil de Paris sur la nécessité d'organiser une concertation au niveau des quartiers sur leur pérennisation et qu'un tableau de bord soit publié donnant les chiffres des signalements par les riverains.

Hugues ANSELIN observe que ce vœu manque de précision et ne peut être recevable en l'état.

Antoinette KIS explique que c'est un vœu d'intention car cela concerne le Conseil de Paris, il est donc volontairement très général et peut évoluer. Il n'est ni pour ni contre les terrasses éphémères mais demande une réglementation plus formelle. Elle ajoute avoir envoyé une demande aux services de la Ville concernés sur le nombre d'alertes reçues de la part des riverains relatives aux nuisances des terrasses éphémères. Celle-ci est restée à ce jour sans réponse.

Vincent ROUXEL considère la « piétonisation » comme le principal problème, il pense qu'elle ne devrait pas être permanente. En effet, les terrasses s'y installent automatiquement et privatisent l'espace public comme rue de Buci. Amaury DE MENTHIERE et Michel LERNOUT abondent dans ce

sens et constatent qu'aucune règle sanitaire n'est respectée sur ces terrasses et aux alentours. Amaury DE MENTHIERE donne l'exemple du « Colbert » qui ne laisse plus aucun espace pour la circulation des piétons.

Patricia AURIAU indique qu'elle ne peut plus circuler en bas de chez elle car les terrasses envahissent la rue et les trottoirs. Elle donne l'exemple de la rue Jacques Callot avec « la Palette » et rue Mazarine avec « le Balto » qui occupent entièrement l'espace public.

Charles FLOBERT constate également que les trottoirs sont parfois totalement occupés et souhaite connaître la date de la fin de ces installations éphémères notamment pour celles qui sont sur les places de livraisons. Il demande aux Conseillers de lui faire remonter les problèmes constatés dans le quartier et propose de formaliser un vœu plus précis lors de la prochaine séance en prenant en compte leurs commentaires.

## **5/ Mise en place de groupes de travail**

Le Président remercie Alix CANNAMELA et Vincent ROUXEL pour leur travail, ils ont en effet commencé à référencer les terrasses éphémères du quartier et à noter leur état.

Il propose aux Conseillers de créer un groupe de travail « Terrasses éphémères » avec comme référents Vincent ROUXEL et Alix CANNAMELA.

Charles FLOBERT indique qu'il va transmettre ces signalements à la DPSP pour essayer d'améliorer la situation.

## **6/ Questions diverses**

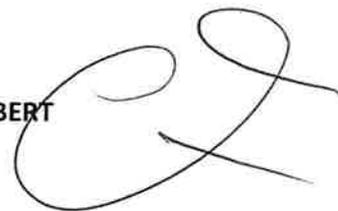
Amaury DE MENTHIERE s'étonne de voir des panneaux de sens interdit en bois qui empêchent les riverains d'accéder à leurs domiciles pour décharger leurs courses. Le Président explique que ces panneaux ont été installés pour favoriser une circulation douce. Les riverains doivent pouvoir entrer dans leur rue malgré ce sens interdit.

Charles FLOBERT informe les Conseillers que ceux qui vont tenir les bureaux de vote pour les élections régionales peuvent se faire vacciner à la Mairie du 6<sup>e</sup>.

Marie-Antoinette RIVET s'étonne que de plus en plus de boutiques de « CBD » s'installent dans l'arrondissement notamment en face des écoles rue d'Assas. Il y a 3 boutiques dans le quartier Monnaie, elle estime qu'il convient de rester vigilant quant aux nuisances que cela peut générer. Le Président abonde dans son sens et regrette également que ce genre d'établissement ne soit pas interdit par la loi surtout aux abords des écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Charles FLOBERT lève la séance à 20h.

**Charles FLOBERT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the printed name.

**Président du Conseil de Quartier**